

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2015

(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2 015	2 014			2 015	2 014
ACTIFS				PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
				PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	674 155	3 878 802	Emprunts et ressources spéciales			
Créances sur la clientèle				Concours bancaires	12	15 227 471	230 664
Créances de leasing : Encours Financiers		611 603 085	577 386 933	Emprunts et dettes rattachées	13	499 850 317	471 875 842
Moins : provisions		(19 195 922)	(17 400 399)	Total Emprunts et ressources spéciales		515 077 788	472 106 506
	5	592 407 163	559 986 534	Autres Passifs			
Créances de leasing : Impayés		24 906 803	24 655 951	Dettes envers la clientèle	14	13 504 841	12 905 110
Moins : provisions		(16 370 180)	(15 724 494)	Fournisseurs et comptes rattachés	15	31 339 657	23 340 176
	6	8 536 623	8 931 457	Provisions pour passifs et charges	16	1 481 771	1 181 771
Intérêts constatés d'avance		(3 316 513)	(3 218 886)	Autres	17	5 577 440	6 462 576
Total des créances sur la clientèle		597 627 273	565 699 105	Total des autres Passifs		51 903 709	43 889 633
Portefeuille titres de placement	7	364 442	979 445				
Portefeuille d'investissement				CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement brut		76 466 338	52 564 961	Capital social		45 000 000	43 000 000
Moins : provisions		(625 199)	(1 268 216)	Réserves		61 928 523	61 728 523
Total Portefeuille d'investissement	8	75 841 139	51 296 745	Résultat reportés		11 182 994	10 250 212
Valeurs immobilisées				Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		118 111 517	114 978 735
Immobilisations incorporelles		6 502 383	5 938 324	Résultat de la période		9 499 371	11 732 788
Moins : amortissements		(5 115 030)	(4 415 967)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	127 610 888	126 711 516
	9	1 387 353	1 522 356				
Immobilisations corporelles		13 660 816	14 592 067				
Moins : amortissements		(4 017 421)	(4 813 306)				
	10	9 643 395	9 778 761				
Total des valeurs immobilisées		11 030 748	11 301 117				
Autres actifs	11	9 054 628	9 552 440				
TOTAL DES ACTIFS		694 592 385	642 707 655	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		694 592 385	642 707 655

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>		
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	12 447 631	5 698 124
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	10 750 000	2 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB	1 657 194	3 185 860
	40 437	512 264
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>		
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	27 801 683	24 312 774
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	23 833 931	18 245 903
Engagements sur titres (participations non libérées FCPR TUNINVEST CROISSANCE)	2 500 000	3 750 000
	1 467 752	2 316 871
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>		
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	99 521 370	83 894 439
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	6 394 957	2 020 106
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	350 056	419 154
	92 776 357	81 455 179
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>		
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	28 089 931	2 240 378
Emprunts extérieurs obtenus non encore encaissés	882 931	2 240 378
	27 207 000	-

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 se sont élevés à 4 412 926 DT et imputés à concurrence de 3 948 313 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31 décembre	
		2 015	2 014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de credit bail		55 472 715	52 409 250
Variation des produits réservés		(202 484)	(557 072)
<u>Total du revenu de leasing</u>	19	55 270 231	51 852 178
Autres produits d'exploitation	20	1 546 949	997 292 (*)
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		56 817 180	52 849 470 (*)
CHARGES FINANCIERES NETTES	21	(33 117 233)	(30 279 995)
PRODUITS DES PLACEMENTS	22	5 933 145	6 602 336
PRODUIT NET		29 633 092	29 171 811
Charges de personnel	23	(8 437 642)	(7 505 234)
Autres charges d'exploitation	24	(4 867 982)	(4 711 648) (*)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 504 738)	(888 792)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	534 817	25 470
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	27	(1 476 935)	(1 316 881)
Dotations aux provisions pour risques divers	28	(458 986)	20 147
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 421 626	14 794 873
Autres gains ordinaires	29	746 801	542 368
Autres pertes ordinaires	30	(3 312)	(470 228)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 165 115	14 867 013
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	31	(2 717 658)	(3 186 145)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 499 371	11 732 781
Résultat par action		1,055	1,304

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 décembre</u>	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	32	386 992 583	374 464 311
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(349 299 738)	(324 182 099)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(13 385 326)	(13 438 409) (*)
Intérêts payés	35	(32 729 419)	(27 572 544)
Impôts et taxes payés	36	(13 927 923)	(10 944 765)
Autres flux de trésorerie	37	9 940 151	6 340 881 (*)
		<u>(12 409 672)</u>	<u>4 667 375</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 258 365)	(1 075 061)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	90 536	16 550
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(25 583 776)	(4 008 575)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 919 427	1 248 327
		<u>(24 832 178)</u>	<u>(3 818 759)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	42	(8 598 243)	(8 297 590)
Encaissements provenant des emprunts	13	290 410 000	347 394 514
Remboursement d'emprunts	13	(266 271 361)	(318 213 245)
Flux liés au financement à court terme	13	3 500 000	(10 000 000)
		<u>19 040 396</u>	<u>10 883 680</u>
Variation de trésorerie			
		<u>(18 201 454)</u>	<u>11 732 295</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	3 648 138	(8 084 157)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	43	(14 553 316)	3 648 138

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances:

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-(*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-(*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent:

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing:

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision collective:

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture
- Industrie manufacturière
- BTP
- Autres industries
- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2010 à 2014 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PCgi} = \text{Engagementsgi 0 et 1} \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15.

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 31 décembre 2014, les états financiers au 31 décembre 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

Les retraitements opérés sont:

Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	158 484	Autres produits d'exploitation

NOTE 4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Banques	660 048	3 863 693
- Caisses	14 107	15 109
<u>Total</u>	<u>674 155</u>	<u>3 878 802</u>

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Désignation	31 décembre	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	602 837 473	573 268 907
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	600 378	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	8 165 234	3 664 637
<u>Total brut</u>	<u>611 603 085</u>	<u>577 386 933</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(16 728 606)	(15 193 509)
- Provisions collectives	(2 460 000)	(2 200 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(7 316)	(6 890)
<u>Total des provisions</u>	<u>(19 195 922)</u>	<u>(17 400 399)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>592 407 163</u>	<u>559 986 534</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2014	<u>559 986 534</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	314 162 260
- Relocations	3 048 907
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(267 951 926)
-Remboursement anticipé de créances	(11 719 637)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 323 114)
-Relocations	(2 000 337)
- Régularisations	
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(6 096 152)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(260 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	4 560 629
Solde au 31 Décembre 2015	<u>592 407 163</u>

5.1: ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc 2015	31-déc 2014
Agriculture	28 975 961	25 316 358
Bâtiments TP	78 127 481	68 371 970
Industrie		
Agro-alimentaire	30 591 438	27 261 597
Chimie	14 029 352	16 352 077
Energie	173 850	421 362
Textile	17 341 857	15 098 650
Mines	14 084	31 369
Autres industries	96 337 286	93 098 985
Tourisme		
Hôtellerie	1 329 501	1 986 764
Agences de voyage	5 752 153	4 144 703
Location de voiture	34 313 119	35 380 970
Autres Tourisme	7 151 409	5 846 837
Commerce et service		
Commerce	150 934 512	136 988 123
Transport	32 993 122	35 372 044
Audio-visuel	421 901	396 958
Professions libérales	44 295 396	42 431 342
Autres Services	68 820 663	68 886 824
Total	611 603 085	577 386 933

5.2 : ANALYSE PAR TYPE DE MATERIEL

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Matériel de transport léger	229 596 413	210 413 372
Matériel de transport léger Utilitaire	55 812 076	49 339 323
Matériel de transport lourd	60 876 961	59 528 256
Matériel BTP	74 964 475	72 338 080
Equipement industriel	70 944 183	68 970 505
Equipement informatique	4 396 546	4 021 356
Autres	48 539 941	47 591 236
Sous total	<u>545 130 595</u>	<u>512 202 127</u>
Immeubles de bureaux	29 480 596	30 622 978
Immeubles industriels ou commerciaux	36 991 893	34 561 828
Total	<u>611 603 085</u>	<u>577 386 933</u>

5.3 : ANALYSE PAR MATURITE

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>679 300 690</u>	<u>633 812 323</u>
A recevoir dans moins d'1an	267 025 627	251 978 325
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	397 392 362	370 336 990
A recevoir dans plus de 5 ans	14 882 701	11 497 008
Produits financiers non acquis	<u>92 776 357</u>	<u>81 455 179</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>586 524 333</u>	<u>552 357 144</u>
A recevoir dans moins d'1an	222 571 071	211 533 999
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	351 115 989	330 376 237
A recevoir dans plus de 5 ans	12 837 273	10 446 908
Créances en cours (2)	<u>8 165 234</u>	<u>3 664 637</u>
Créances échues (3)	<u>600 378</u>	<u>453 389</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>16 313 140</u>	<u>20 911 763</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>611 603 085</u>	<u>577 386 933</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

Désignation	31 décembre	
	2015	2014
Clients ordinaires		
- Impayés	11 208 477	11 347 071
- Intérêts de retard à facturer	62 629	86 044
<u>Montant brut</u>	<u>11 271 106</u>	<u>11 433 115</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 072 789)	(901 226)
- Produits réservés (*)	(1 708 249)	(1 669 538)
<u>Montant net</u>	<u>8 490 068</u>	<u>8 862 351</u>
Clients litigieux		
- Impayés	13 487 139	13 074 278
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>13 635 697</u>	<u>13 222 836</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 930 560)	(10 658 921)
- Produits réservés	(2 507 985)	(2 344 212)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>48 594</u>	<u>71 145</u>
-Agiors réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)
Solde créances de leasing : Impayés	8 536 623	8 931 457

(*) Dont 1 132 867 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 6 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE:

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	530 198 656	57 268 226	2 206 376	2 786 322	19 143 504	611 603 085
Impayés (1)	2 385 992	6 766 192	1 106 785	881 831	13 554 815	24 695 616
Avances et acomptes reçus (*)	(5 355 475)	(69 613)		(158)	(1 448 301)	(6 873 548)
Produits à recevoir	62 629					62 629
ENCOURS GLOBAL	527 291 802	63 964 805	3 313 161	3 667 995	31 250 018	629 487 782
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,52%	0,58%	5,14%	
			6,24%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 472 377	361 554	-	-	-	23 833 931
TOTAL ENGAGEMENTS	550 764 179	64 326 359	3 313 161	3 667 995	31 250 018	653 321 713
Produits réservés	-	-	230 019	331 521	2 523 866	3 085 406
Provisions affectées sur les impayés	-	-	468 699	550 257	10 984 393	12 003 349
Provisions affectées sur les encours	-	-	33 604	858 183	15 836 817	16 728 604
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	732 322	1 739 961	29 345 076	31 817 359
ENGAGEMENTS NETS	550 764 179	64 326 359	2 580 839	1 928 034	1 904 942	621 504 354
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			22,10%	47,43%	89,74%	
			80,19%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2015 à 6,24% contre 6,33% au 31 Décembre 2014.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2015 à 80,19% contre 78,09% au 31 Décembre 2014.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
-Tunisie Sicav	143 642	463 049
-POULINA G H	69 600	69 600
-STAR	0	200 100
-BH	69 100	56 395
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>782 362</u>	<u>1 289 164</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(417 920)	(309 719)
<u>Total net</u>	<u>364 442</u>	<u>979 445</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Titres de participation	60 537 440	40 418 811
Titres immobilisés	11 851 715	11 376 715
Avances sur acquisitions de titres	7 571 683	6 214 235
<u>Montant brut</u>	<u>79 960 838</u>	<u>58 009 761</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(3 494 500)	(5 444 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>76 466 338</u>	<u>52 564 961</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 789)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>75 841 139</u>	<u>51 296 745</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	40 418 811	34 974 011	5 444 800
Additions de l'exercice			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	700 300	(700 300)
- TSIE Factoring	6 989 046	6 989 046	-
- TLG Finance	13 286 982	13 286 982	-
- Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
Cessions de l'exercice			
- Tsie Valeurs	(148 817)	(148 817)	-
- Alios France	(182)	(182)	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(8 400)	(8 400)	-
Soldes au 31 Décembre 2015	<u>60 537 440</u>	<u>57 042 940</u>	<u>3 494 500</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	11 376 715	11 376 715	-
Additions de l'exercice			
- Société Tazoghane	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Yasmine	(625 000)	(625 000)	-
- Société SERTS	(400 000)	(400 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2015	<u>11 851 715</u>	<u>11 851 715</u>	<u>-</u>

NOTE 8: PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 Decembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Entreprises liées							
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698		2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,30	16,28	10 665 481		2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418		1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983		2015	31,65%
Alios Finance	44 752	18,16	18,16	812 704		2006	4,60%
Total Entreprises liées				34 576 284			
Entreprises associées							
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084		1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990		1997	44,00%
Tunisie Valeurs	27 337	100,00	103,92	2 840 952		1991/92/96/98/2004/2012	27,34%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000		1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360		2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 843 386			
Autres							
S T I F	1	10,00	10,00	10		2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,00	100,00	50 000	50 000	2002	10,00%
Amen Santé	65 401	10,00	10,00	654 010		2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	149 990	10,00	10,00	1 499 900		2009	13,64%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100		2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,00	100,00	81 800		2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,00	100,00	10 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,00	100,00	833 300		2013/2014	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650	431 789	2012	1,30%
Total Autres				22 117 770			
Total Titres de participation				60 537 440	481 789		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Decembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910	42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500	100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000		2008	(*)
* M.B.G	5 000	100,000	500 000		2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605		2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700		2009	(*)
* Société YASMINE	337 500	10,00	3 375 000		2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,00	3 500 000		2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	1 500 000		2014	(*)
* Société Tazoghrane	200 000	10,00	2 000 000		2015	(*)
			11 851 715	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Ajustement Inventaire physique	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire physique	Cessions ou transferts		Fin de période
Logiciels	20% et 33,33%	5 671 989	(12 819)	567 669	275 544	-	6 502 383	4 415 968	707 902	(8 840)	-	5 115 030	1 387 353
Logiciels en cours		266 335	-	9 209	(275 544)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		5 938 324	(12 819)	576 878	-	-	6 502 383	4 415 968	707 903	(8 840)	-	5 115 030	1 387 353

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette	
		Début de période	Ajustement Inventaire	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire	Cessions ou transferts		Fin de période
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 598 559	-	48 204	-	-	6 646 763	1 025 000	330 220	(30)	-	1 355 190	5 291 573
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	715 973	-	98 980	-	180 200	634 753	268 834	105 226	-	129 563	244 497	390 256
Mobilier de bureau	10%	1 052 008	(357 062)	27 582	-	-	722 528	769 213	45 801	(341 755)	-	473 259	249 269
Matériel informatique	33%	1 957 816	(867 776)	208 143	-	-	1 298 183	1 769 989	113 353	(886 051)	-	997 291	300 892
Installations générales	10%	2 000 970	(207 700)	298 578	-	-	2 091 848	949 600	174 432	(207 518)	-	916 514	1 175 334
Avances et acomptes aux fournisseurs		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		14 592 067	(1 432 538)	681 487	-	180 200	13 660 816	4 813 306	769 032	(1 435 354)	129 563	4 017 421	9 643 395

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Frais d'émission des emprunts	1 306 562	1 344 991
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	2 088 540	1 383 943
- Prêts au personnel	1 868 807	1 584 728
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	261 051	459 862
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	26 427
- Avances et acomptes au personnel	60 968	55 495
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	174 519	-
- Compte courant Tunisie Factoring	-	135 760
- Compte courant Tunisie LLD	39 073	78 481
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- TLG Finance	47 292	-
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	499 744	378 522
- Projet ALIOS	-	460 198
- Produits à recevoir des tiers	1 387 261	2 337 422
- Compte d'attente	585 534	756 812
- Charges constatées d'avance	787 149	524 427
<u>Total brut</u>	<u>9 858 684</u>	<u>10 197 511</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(1 596)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(150 000)	
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(170 373)	(184 169)
<u>Total net</u>	<u>9 054 628</u>	<u>9 552 440</u>

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 décembre 2015
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	3 859 078	531 422	-	4 390 500	2 514 087	569 851	-	3 083 938	1 306 562
TOTAUX		3 859 078	531 422	-	4 390 500	2 514 087	569 851	-	3 083 938	1 306 562

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Banques, découverts	15 227 471	230 664
<u>Total</u>	<u>15 227 471</u>	<u>230 664</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Emprunts		
- Banques locales	135 531 117	111 354 802
- Banques étrangères	85 823 584	92 713 260
- Emprunts obligataires	233 402 000	226 550 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	29 500 000
- Certificat de dépôt	30 000 000	0
<u>Total emprunts</u>	<u>487 756 701</u>	<u>460 118 061</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 845 785	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 766 154	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 475 377	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie & certificats de dépôts	6 300	3 675
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 093 616</u>	<u>11 757 780</u>
<u>Total</u>	<u>499 850 317</u>	<u>471 875 842</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant:

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>111 354 802</u>	<u>219 700 000</u>	<u>195 523 685</u>	<u>135 531 117</u>	<u>46 971 190</u>	<u>88 559 927</u>
* AMEN BANK 2013/2	10 312 500	-	3 750 000	6 562 500	2 812 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	5 792 302	-	5 792 302	-	-	-
* AMEN BANK 2015/1	-	5 000 000	106 383	4 893 617	3 617 021	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	-	10 000 000	208 333	9 791 667	7 291 667	2 500 000
* AL BARAKA BANK	45 000 000	115 000 000	115 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	7 500 000	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/1	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015/2	-	3 200 000	-	3 200 000	-	3 200 000
* ATTIJARI BANK 2010	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2013	7 000 000	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2015	-	10 000 000	1 666 667	8 333 333	5 000 002	3 333 331
* BIAT 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	7 000 000	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
* BIAT 2015/1	-	7 500 000	750 000	6 750 000	5 250 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* BTK 2013	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	48 000 000	48 000 000	12 000 000	-	12 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>92 713 260</u>	<u>6 000 000</u>	<u>12 889 676</u>	<u>85 823 584</u>	<u>70 861 795</u>	<u>14 961 789</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	196 411	-	-	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	8 619 262	17 105 158	12 726 974	4 378 184
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	1 612 654	20 964 507	17 739 198	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	570 675	8 929 324	7 787 975	1 141 349
* B.A.D	5 944 071	-	-	5 944 071	5 165 686	778 385
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	11 600 500	9 943 286	1 657 214
* BIRD 2015	-	6 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	17 016 300	-	1 890 674	15 125 626	11 344 278	3 781 348
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	204 068 062	225 700 000	208 413 361	221 354 701	117 832 985	103 521 716

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné2010"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000	-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000	-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000	-	2 484 000	25 032 000	19 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	20 000 000	-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000	-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000	-	2 380 000	27 620 000	25 240 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2015 I	-	30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 760
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 000
* Emprunt obligataire 2015 II	-	14 710 000	-	14 710 000	14 710 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	226 550 000	64 710 000	57 858 000	233 402 000	182 750 240	50 651 760
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* BILLETS DE TRESORERIE	29 500 000	20 500 000	47 000 000	3 000 000	3 000 000	-
* CERTIFICATS DE DEPÔTS	-	137 500 000	107 500 000	30 000 000	-	30 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	29 500 000	158 000 000	154 500 000	33 000 000	3 000 000	30 000 000
TOTAL GENERAL	460 118 062	448 410 000	420 771 361	487 756 701	303 583 225	184 173 476

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 873 548	6 138 654
- Dépôts et cautionnements reçus	6 631 293	6 766 456
<u>Total</u>	<u>13 504 841</u>	<u>12 905 110</u>

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	298 689	141 658
- Factures non parvenues	785 197	589 492
<u>Sous total</u>	<u>1 083 886</u>	<u>731 150</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	2 026 504	1 592 822
- Effets à payer	25 881 654	19 584 970
- Factures non parvenues	2 064 226	1 155 228
- Retenues de garantie	283 387	276 005
<u>Sous total</u>	<u>30 255 771</u>	<u>22 609 025</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>31 339 657</u>	<u>23 340 176</u>

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Autres provisions pour risques	1 481 771	1 181 771
<u>Total des provisions</u>	<u>1 481 771</u>	<u>1 181 771</u>

NOTE 17 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Personnel, rémunérations dues	-	3 703
- Personnel, provisions pour congés payés	672 214	546 478
- Personnel, autres charges à payer	816 236	578 615
- Etat, retenues sur salaires	119 905	121 157
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	535 945	558 693
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	51 349	37 800
- Etat, impôts sur les bénéfices	-	1 292 365
- Etat, TVA à payer	572 716	622 471
- Etat, autres impôts et taxes à payer	21 224	20 125
- Actionnaires, dividendes à payer	18 270	16 513
- Avances sur titres immobilisés	459 668	301 878
- C.N.S.S	376 365	355 613
- Autres comptes créditeurs	1 055 207	1 095 363
- Charges à payer sur contrats de portage	799 425	774 031
- Produits constatés d'avance	27 002	33 943
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	51 914	103 828
<u>Total</u>	<u>5 577 440</u>	<u>6 462 576</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 300 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	0	2 000 000
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155
- Résultats reportés		11 182 994	10 250 212
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(D)	<u>118 111 517</u>	<u>114 978 735</u>
Résultat de la période		9 499 371	11 732 781
Total des capitaux propres avant affectation		<u>127 610 888</u>	<u>126 711 516</u>

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		9 499 371	11 732 781
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,055	1,304

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 57.078.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	1 650 212

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2015
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	réserve affectée à l'augmentation du capital	réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)			-		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 31 Décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)			-		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000		9 532 782	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat au 31 Décembre 2015									9 499 371	9 499 371
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	0	13 161 525	3 776 843	11 182 994	9 499 371	127 610 888

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
<u>Intérêts conventionnels</u>	53 762 407	50 187 078
<u>Intérêts intercalaires</u>	237 465	395 709
<u>Intérêts de retard</u>	1 472 843	1 826 462
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>55 472 715</u>	<u>52 409 250</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(539 550)	(752 647)
. Intérêts de retard	(558 769)	(1 141 923)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	613 329	592 416
. Intérêts de retard antérieurs	282 506	745 082
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(202 484)</u>	<u>(557 072)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>55 270 231</u>	<u>51 852 178</u>

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	223 205	160 477
- Commissions d'assurance	708 517	678 331
- Autres	615 227	158 484 *
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 546 949</u>	<u>997 292</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	16 076 793	14 314 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 861 795	8 534 630
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 952 844	4 092 055
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de - Remboursement des emprunts	569 851	436 452
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>29 461 283</u>	<u>27 377 978</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 015 552	981 774
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	2 197 721	1 817 078
- Pénalités fiscales et sociales	1 018	967
- Pertes de change	304 108	26 069
- Gains de change	(10 299)	(194 749)
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	146 890	270 762
- Autres	960	117
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 655 950</u>	<u>2 902 017</u>
<u>Total général</u>	<u>33 117 233</u>	<u>30 279 995</u>

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Produits des participations	5 622 320	6 169 860
- Produits des titres Immobilisés	165 914	286 756
- Revenus des autres créances immobilisées	63 770	79 624
- Revenus des valeurs mobilières de placement	1 901	9 376
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	79 240	56 720
<u>Total</u>	<u>5 933 145</u>	<u>6 602 336</u>

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Salaires et complément de Salaires	5 724 087	5 163 841
- Bonus	500 000	600 000
- Indemnités représentatives de frais	229 243	205 571
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 187 222	1 073 831
- Autres charges sociales	797 090	461 991
<u>Total</u>	<u>8 437 642</u>	<u>7 505 234</u>

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Achat de matières et fournitures	88 955	92 057
<u>Total des achats</u>	<u>88 955</u>	<u>92 057</u>
- Locations	179 668	164 517
- Charges locatives et de copropriété	170 444	162 281
- Entretien et réparations	365 016	320 312
- Primes d'assurances	92 267	83 026
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	585 325	567 484
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 392 720</u>	<u>1 297 620</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 068 598	1 100 392
- Publicités, publications, relations publiques	358 780	248 577
- Déplacements, missions et réceptions	805 784	693 521
- Frais postaux et de télécommunications	294 408	279 661
- Services bancaires et assimilés	410 516	404 667 *
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 938 086</u>	<u>2 726 817</u>
- Jetons de présence	77 760	64 800
- Autres	26 506	14 759
<u>Total des charges diverses</u>	<u>104 266</u>	<u>79 559</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	173 686	158 573
- Contribution conjoncturelle	-	189 144
- T.C.L	141 028	134 699
- Droits d'enregistrement et de timbres	29 241	33 178
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>343 955</u>	<u>515 595</u>
<u>Total général</u>	<u>4 867 982</u>	<u>4 711 648</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 25: DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 664 559	9 296 855
- Dotations aux provisions collectives	260 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 419 821)	(8 491 030)
- Créances abandonnées	1 266 013	13 950
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 266 013)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	(117 033)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>3 504 738</u>	<u>888 792</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	152 360	8 157
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(44 160)	(33 627)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(643 017)	-
<u>Total</u>	<u>(534 817)</u>	<u>(25 470)</u>

NOTE 27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEE

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	707 903	599 266
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	769 032	717 615
<u>Total</u>	<u>1 476 935</u>	<u>1 316 881</u>

NOTE 28 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	172 781	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	300 000	630 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(636 352)
<u>Total</u>	<u>458 986</u>	<u>(20 147)</u>

NOTE 29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	39 900	16 550
- Produits sur assistance technique MLA	526 478	402 100
- Autres produits	180 423	123 718
<u>Total</u>	<u>746 801</u>	<u>542 368</u>

NOTE 30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	3 312	470 228
<u>Total</u>	<u>3 312</u>	<u>470 228</u>

NOTE 31 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Bénéfice comptable	12 165 115	14 867 013
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	10 549 701	10 135 012
- Autres charges	146 890	270 762
- Plus Value de fusion	173 047	173 046
- Diverses charges non déductibles	212 789	327 564
- Provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	-	3 356 304
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	650 147
- Dividendes	3 373 761	4 514 966
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2008 pour affaires douteuses	-	3 356 304
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>19 859 985</u>	<u>20 608 283</u>
Provisions pour créances douteuses	9 924 559	9 496 855
Provisions pour dépréciation de titres cotés	152 360	8 157
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>9 783 066</u>	<u>11 103 271</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 018 330	2 000 000
<u>Base imposable</u>	<u>7 764 736</u>	<u>9 103 271</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	<u>2 717 658</u>	<u>3 186 145</u>
Impôt sur les sociétés	<u>2 717 658</u>	<u>3 186 145</u>
- Acomptes provisionnels payés	(2 842 149)	(1 891 445)
- Retenues à la source	(22 769)	(2 334)
- Avances d'impôts sur importations	(27 259)	-
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>(174 519)</u>	<u>1 292 366</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 507 393	22 117 285
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(24 758 245)	(24 507 393)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 138 654)	(8 128 551)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	6 873 548	6 138 654
- Plus ou moins values sur relocation	(1 048 570)	(527 494)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 766 456)	(6 008 988)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	6 631 293	6 766 456
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 252 829)	(3 167 333)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 343 515	3 252 829
- TVA collectées	52 177 004	51 085 768
- Loyers encaissés	321 951 798	312 050 963
- Intérêts de retard	1 472 843	1 826 462
- Créances virées en Pertes	(1 266 013)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	117 033
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 323 114	1 699 924
- Remboursements anticipés	11 719 637	11 602 170
- Produits sur Cessions anticipées	223 205	160 477
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>386 992 583</u>	<u>374 464 311</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	22 609 025	21 494 454
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(30 255 770)	(22 609 025)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 383 943)	(1 816 215)
- Fournisseurs, avances en fin de période	2 088 540	1 383 943
- Investissements pour financement de contrats de leasing	314 162 260	284 186 981
- TVA sur Investissements	42 079 626	41 541 962
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>349 299 738</u>	<u>324 182 099</u>

NOTE 34 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	7 232	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(55 495)	(46 163)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	60 968	55 495
- Charges constatées d'avance en début de période	(524 427)	(263 534)
- Charges constatées d'avance en fin de période	787 149	524 427
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	731 150	1 064 753
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 083 886)	(731 150)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	3 703	138 186
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	1 814	(3 703)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	546 478	415 144
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(672 214)	(546 478)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	578 615	516 530
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(816 236)	(578 615)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	121 157	147 957
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(119 905)	(121 157)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	558 693	496 262
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(535 945)	(558 693)
- C.N.S.S en début de période	355 613	381 502
- C.N.S.S en fin de période	(376 365)	(355 613)
- Diverses Charges à payer en début de période	-	9 425
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	774 031	1 076 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	(799 425)	(774 031)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	572 841	658 256
- Remboursements sur prêts au personnel	(487 573)	(399 053)
- Dépôts et cautionnements versés	55 314	(202 452)
- TVA, payées sur biens et services	747 603	833 154
- Charges de personnel	8 437 642	7 505 234
- Autres charges d'exploitation	4 867 982	4 711 648 *
- Impôts et taxes	(343 955)	(515 595)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>13 385 326</u>	<u>13 438 409</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 35 : INTERETS PAYES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Frais d'émission d'emprunt	531 422	859 174
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	37 800	81 936
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(51 349)	(37 800)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(8 475 377)	(8 218 264)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 713 714	863 428
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 845 785)	(1 713 714)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 822 127	536 394
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 766 154)	(1 822 127)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	3 675	68 133
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	(6 300)	(3 675)
- Charges financières	33 117 233	30 279 995
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(569 851)	(436 452)
<u>Intérêts payés</u>	<u>32 729 419</u>	<u>27 572 544</u>

NOTE 36 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	1 292 366	239 857
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	(1 292 366)
- Etat, reports d'impôts fin de période	174 519	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	20 125	9 505
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(21 224)	(20 125)
- TVA payées	9 400 524	8 306 154
- Impôts et taxes	343 955	515 595
- Impôts sur les bénéfices	2 717 658	3 186 145
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>13 927 923</u>	<u>10 944 765</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	2 337 422	1 792 410
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 387 261)	(2 337 422)
- Produits à recevoir sur contrats de portage en début de période	-	124 270
- Autres comptes débiteurs en début de période	378 522	492 665
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(499 744)	(378 522)
- Projet ALIOS en début de période	460 198	761 108
- Projet ALIOS en fin de période	-	(460 198)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	135 760	-
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	3 975	(135 760)
- TLG en fin de période	(47 292)	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	78 481	36 439
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(39 073)	(78 481)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	756 812	445 172
- Comptes d'attente en fin de période	(585 534)	(756 812)
- Placements en titres en début de période	789 144	347 859
- Placements en titres en fin de période	(282 342)	(789 144)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 095 363)	(1 256 087)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	1 055 207	1 095 363
- Produits des placements	5 933 145	6 602 336
- Plus values sur cession des titres d'investissement	(79 240)	(56 720)
- Autres produits d'exploitation	1 323 744	836 815 *
- Autres gains ordinaires	706 901	525 818
- Autres pertes ordinaires	(3 312)	(470 228)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>9 940 151</u>	<u>6 340 881</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(928 886)
- Transfert d'immobilisations	-	805 136
- Investissements en Immobilisations incorporelles	576 878	386 884
- Investissements en Immobilisations corporelles	681 487	811 927
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 258 365</u>	<u>1 075 061</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET**INCORPORELLES:**

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	50 636	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	39 900	16 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>90 536</u>	<u>16 550</u>

NOTE 40 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	22 226 328	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	1 500 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(6 214 235)	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7 571 683	6 214 235
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>25 583 776</u>	<u>4 008 575</u>

NOTE 41 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 525 000	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	157 399	127 930
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(301 880)	(270 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	459 668	301 878
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	-	365 000
- Plus values sur cession de titres de participations	79 240	56 720
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 919 427</u>	<u>1 248 327</u>

NOTE 42 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dividendes et tantièmes	8 600 000	8 300 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	16 513	14 103
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(18 270)	(16 513)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>8 598 243</u>	<u>8 297 590</u>

NOTE 43 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Banques	660 048	3 863 693
- Caisses	14 107	15 109
- Banques, découverts	(15 227 471)	(230 664)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(14 553 316)</u>	<u>3 648 138</u>

NOTE 44 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	674								674
Créances de Leasing	20 245	39 479	58 262	107 307	278 313	79 101	14 921		597 627
Portefeuille Titres de Placement	121	243							364
Portefeuille d'Investissement	535	500		1 250	5 672	7 471	25 164	35 250	75 841
Immobilisations incorporelles	68	136	204	408	571				1 387
Immobilisations Corporelles	70	140	210	420	1 680	2 520	4 603		9 643
Autres actifs	995	2 549	441	1 385	859	787	2 039		9 055
Total	22 708	43 047	59 117	110 770	287 095	89 879	46 727	35 250	694 592
PASSIFS									
Concours bancaires	15 227								15 227
Emprunts et Dettes Rattachés	45 434	54 459	49 145	47 230	159 671	123 322	20 589		499 850
Dettes envers la Clientèle	2 837	2 297	3 540	2 125	746	1 657	303		13 505
Fournisseurs et comptes rattachés	15 020	16 049	271	-	-	-	-		31 340
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	1 482	1 482
Autres	1 659	2 935	168	335	481	-	-		5 577
CAPITAUX PROPRES			9 000					118 611	127 611
Total	80 178	75 739	62 124	49 690	160 898	124 979	20 892	120 093	694 592
Position nette	(57 470)	(32 692)	(3 007)	61 080	126 197	(35 101)	25 835	(84 843)	-

NOTE 45 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2015, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 10 750 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réze de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 233 581 DT au titre de l'exercice 2015.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2015, TL a mis en force 54 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 069 394 DT.

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 821 587 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 11 985 502 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 657 194 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2015, à 40 437 DT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2015 s'élèvent à 251 103 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 37 679 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 500 000 DT.
- Un Billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2015 et constatés en charges s'élève à 43 626 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Les prestations facturées en 2015 dans ce cadre, s'élèvent à 526 478 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à 334 901 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 71 328 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 2 451 961 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Les billets de trésorerie de 11 000 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 74 606 DT.
- Les billets de trésorerie de 3 500 000 DT qui ont été souscrits courant l'année 2014 et échéant en 2015, le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève 51 704 DT
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 35 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 103 826 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 3 000 000 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 28 134 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 1 365 537 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 5 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 66 812 DT.
- Des billets de trésorerie de 18 000 000 DT qui ont été souscrits en 2014 et échéant en 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève à 293 049 DT.
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV d'un montant de 77 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 771 953 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 22 000 000 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

- Courant l'année 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 35 204 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 797 704 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2015, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 14 815 156 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 21 247 784 DT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 882 931 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est remboursable sur une période de cinq ans.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2015 s'élève à 150 KDT (HT).

NOTE 46 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 02 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 694 592 385 DT et un bénéfice net de 9 499 371 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de **1 915 KDT**.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

Une deuxième réponse à la notification de l'administration fiscale a été envoyée aux autorités de contrôle en Juin 2015. Aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2015.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015:

1. Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, ayant pris fin le 30 avril 2014. Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un contrat de location du siège social en vertu duquel elle met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 234 581 DT au titre de l'exercice 2015.

2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring, dans laquelle Tunisie Leasing détient directement 93.34% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2015, l'encours des cautions données, s'élève à 10 750 000 DT.

3. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing a autorisé l'octroi de caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, détenue à hauteur de 99,44%, et ce au titre de financements contractés auprès de l'AMEN BANK et de l'ATB. Lesdites cautions se détaillent comme suit:

Banque bénéficiaire	Montant de prêt	Date d'autorisation du CA de Tunisie Leasing
AMEN BANK	1 000 000	30-août-12
AMEN BANK	500 000	23-avr-13
AMEN BANK	2 000 000	23-avr-13

AMEN BANK	2 000 000	26-déc-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	500 000	30-août-12
Arab Tunisian Bank (ATB)	500 000	23-avr-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	420 000	22-avr-14

Au 31 décembre 2015, les encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK et l'ATB s'élèvent respectivement à 1 657 194 DT et 40 437 DT. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

4. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013.

Un cinquième avenant a été signé le 31 mars 2015 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 25 août 2015. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 € en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 600 jours/ hommes.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2015, s'élèvent à 526 478 DT.

5. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 se sont élevés à 4 412 926 DT et imputés à concurrence de 3 948 313 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

6. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2015 s'élève à 150 000 DT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 décembre 2015.

7. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2015, Tunisie Leasing a cédé 1 432 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 214 800 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit:

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme								
Rémunérations brutes	250 000		187 000		97 067			
Provision pour congés payés			17 829	162 947	15 042	45 196		
Avantages en nature	46 956		36 953		6 118			
Jetons de présence et autres							131 760	86 760
Avantages postérieurs à l'emploi								
Total	296 956		241 782	162 947	118 227	45 196	131 760	86 760

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quot-part au titre de l'exercice 2015 s'élève à 84 933 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

